

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 17                      Votants : 18

Date de convocation : 16 novembre 2023

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Anthony BAROU, Jean ROUAT, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI.

Absente excusée : Isabelle PIEGAY (pouvoir à Céline MESSINA).

Absent : Gilles ROZIER.                                      Secrétaire de séance : Céline MESSINA.

### **Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 :**

Après prise en compte des demandes de corrections émises par M. MILLIAT concernant l'affaire contre Jean ROUAT dans le paragraphe « Etat des finances » et des demandes de précisions concernant le bilan de son mandat en questions diverses, le PV est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 1-11-23 : Projet de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Mairie :** **Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre**

Pour rappel, la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en procédure adaptée restreinte et s'est déroulée en 2 phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle trois candidats admis à présenter une offre ont été sélectionnés à partir de références d'opérations similaires et d'une présentation des intervenants,
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis en fonctions des offres qu'ils ont transmises.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 15 septembre 2023. Onze candidatures ont été reçues.

La commission ad hoc s'est réunie le 25 septembre et a retenu les candidats suivants admis à présenter une offre :

- ESCALE ARCHITECTES,
- SIGMA ARCHITECTURE,
- APOÏDEA ARCHITECTURE,

Tous les trois premiers ex-aequo avec une note de 95/100.

La date limite de réception des offres a été fixée au 15 novembre avec obligation de visite du site au préalable.

Lors de leurs réunions des 20 et 22 novembre, la commission a analysé et noté les offres en fonction des critères définis dans le Règlement de la consultation. Le classement a été établi comme suit :

Candidats	Note sur 100	Classement
ESCALE ARCHITECTES	71,80	2
SIGMA ARCHITECTURE	81,33	1
APOÏDEA ARCHITECTURE	61,64	3

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'offre de SIGMA ARCHITECTURE pour la mission de Maîtrise d'œuvre du projet de Réhabilitation et mise en accessibilité de la Mairie avec une estimation des travaux de 670 000 € HT majorés à 723 000 € HT avec les aléas et un montant de maîtrise d'œuvre décomposé comme suit :

- **Tranche ferme** : Mission DIAG : 5 160,00 € HT
- **Tranche conditionnelle** :
  - o Mission SSI : 6 000,00 € HT
  - o Autres missions (APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR) :  
8,10 % du montant des travaux soit 56 730,00 € HT

Soit un montant total de **67 890,00 € HT**.

**Autorise** le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre.

**Confirme** qu'une indemnité de 3 000 € sera versée aux 2 candidats non retenus en application de la délibération n° 1-09-23 du 29 septembre 2023.

**Délibération n° 2-11-23 : Réseau des bibliothèques Trente et Plus : Convention de coopération pour le fonctionnement du réseau de lecture publique**

Par sa délibération n° 2-10-18 du 26 octobre 2018, le conseil municipal approuvait l'adhésion de la bibliothèque au réseau « Trente et + ». Une convention de coopération portant notamment sur l'identité du réseau, les modalités de la carte unique, la réciprocité des inscriptions, avait été signée en novembre 2019 pour une durée de 3 ans.

Il convient aujourd'hui de renouveler la convention de coopération.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Approuve** la convention de coopération proposée.

**Autorise** le Maire à signer cette convention.

**Délibération n° 3-11-23 : Restes à Réaliser à reporter au budget 2024**

Avant de voir les Restes à Réaliser, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a procédé à des virements de crédit principalement pour pouvoir financer les travaux supplémentaires de la petite salle polyvalente et prévoir le début de la Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la Mairie. Ces virements de crédits ont été effectués dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue dans la délibération de vote du budget n° 5-03-23 du 24 mars 2023, l'autorisant à opérer des virements de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les virements de crédits sont présentés comme suit en section d'investissement :

Désignation	Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2116 : Cimetière		1 300,00
21311 : Hôtel de Ville		25 000,00
21312 : Bâtiments scolaires	1 000,00	
21318 : Autres bâtiments publics		1 500,00
2131801 : Salle polyvalente		10 000,00
2131802 : Vestiaires sportifs	500,00	
2131803 : Eglise		270,00
2151 : Réseaux de voirie		4 100,00
2152 : Installation de voirie	4 900,00	
2158 : Autres mat. (équipement sportif)	3 600,00	
2182 : Matériel de transport	3 840,00	
<b>Total chapitre 21 (Immos corporelles)</b>	<b>13 840,00</b>	<b>58 220,00</b>
2315 : Immos en cours - inst. techn.	44 380,00	
<b>Total chapitre 23 (Immos en cours)</b>	<b>44 380,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>58 220,00</b>	<b>58 220,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

M. MILLIAT se dit gêné que l'on prenne sur les lignes prévues pour les travaux du centre-village et demande si la vente des terrains à EVALLY pour 650 000 € ont été perçus. Monsieur le Maire répond que cette somme ne sera versée qu'après signature de la vente qu'il espère obtenir avant la fin de l'année. Il annonce que dès que la DDT aura validé la déclaration effectuée au titre de la loi sur l'eau, la vente pourra être signée dès le lendemain. M. MILLIAT précise qu'il n'aime pas cette façon de vivre à crédit et réclame l'organisation d'une réunion publique pour expliquer tout cela à la population.

Monsieur le Maire répond que la commune ne vit pas à crédit aujourd'hui et qu'une réunion publique n'est pas nécessaire puisqu'il y a eu un article paru sur le Dauphiné Libéré cette semaine et repris sur la page Facebook de la commune.

Afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissements engagées sur 2023 mais non encore réglées avant le vote du Budget Primitif 2024, il convient de reporter les crédits non consommés en 2023 au Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Décide** de reporter les crédits de la section d'investissement comme présenté dans le tableau suivant :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Article</b>	<b>Montant à reporter</b>	<b>Article</b>	<b>Montant à reporter</b>
204182 Subv. équipt aux org.pub.	4 500,00		
<b>Sous-total chapitre 204</b>	<b>4 500,00</b>		
2111 Terrains nus	3 000,00	1318 Autres subventions	20 657,00
2116 Cimetière	3 234,00	1323 Subventions Département	20 000,00
2131 Bâtiments publics	24 892,00	13461 DETR	13 287,00
2157 Matériel et outillage	3 000,00		
<b>Sous-Total chapitre 21</b>	<b>34 126,00</b>	<b>Sous-Total chapitre 13</b>	<b>53 944,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 626,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 944,00</b>

**Modification de la composition des commissions municipales :**

Suite à la démission du premier adjoint en mai 2023, suivi de l'élection d'un nouvel adjoint le 9 juin 2023, Monsieur le Maire a revu les délégations de certains adjoints.

Ainsi, par arrêté du Maire n° 2023-D-001 du 19 juin 2023, Madame Martine THOMAS, troisième adjointe, a reçu délégation pour intervenir dans les domaines de la Vie Associative et Sociale (notamment le CCAS) ; par arrêté du Maire n° 2023-D-002 du 19 juin 2023, Monsieur Christophe MOREL, devenu cinquième adjoint, a reçu délégation pour intervenir dans les domaines de la Culture et de la Vie Locale.

Monsieur le Maire a repris lui-même le domaine des finances.

Il est décidé que tous les conseillers sont membres de la commission finances et de ne pas modifier les autres commissions, M. MOREL et Mme THOMAS indiquant qu'ils organiseront leurs commissions en commun.

M. MILLIAT s'étonne que certains adjoints se retrouvent avec moins de délégations mais que leurs indemnités n'aient pas changé.

**Bilan des travaux de mise en autonomie de la petite salle polyvalente :**

Le coût final des travaux est présenté :

<b>N° lot</b>	<b>Objet du lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant marché initial</b>	<b>Montant travaux supplémentaires</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Montant total TTC</b>
	Maîtrise d'œuvre	SIGMA	10 000,00	-	10 000,00	12 000,00
1	Terrassement VRD	BV Construction	9 006,00	-	9 006,00	10 807,20
2	Gros Œuvre	BV Construction	8 520,00	5 408,60	13 928,60	16 714,32
3	Menuiserie ext.	BONIN	5 223,00	754,00	5 977,00	7 172,40
4	Menuiserie int.	JULLIEN	6 000,00	-	6 000,00	7 200,00
5	Plâtrerie – Peinture	D&P ALVAREZ	7 056,00	1 710,00	8 766,00	10 519,20
6	Façences	SIAUX	2 628,00	756,00	3 384,00	4 060,80
7	Plomberie Chauffage	René MOLÉ	6 243,06	631,30	6 874,36	8 249,23
8	Electricité	JV ELEC	1 386,13	823,83	2 209,96	2 651,95
	Contrôle Technique	ALPES CONTROLE	2 450,00	-	2 450,00	2 940,00
<b>TOTAUX</b>			<b>58 512,19</b>	<b>10 083,71</b>	<b>68 595,92</b>	<b>82 315,10</b>

L'estimation du Maître d'œuvre était de 57 520,00 € HT soit 69 024,00 € TTC.

On constate pour plus de 10 083,71 € de travaux supplémentaires et de 11 075,92 par rapport à l'estimation de départ alors qu'une bonne part de ceux-ci auraient dû être prévus par le Maître d'œuvre (nature des murs à percer, évacuation des toilettes en sous-terrain...).

Outre cette augmentation du coût, cela engendre un manque à gagner puisque les subventions ont été demandées et obtenues sur les montants de l'estimation :

Subvention	Organisme	Taux initiaux	Montant initiaux	Taux réels	Montants réels
DETR	Etat	33,00 %	18 982,00	27,67 %	18 982,00
Subv. Territoriale	Département	35,00 %	20 132,00	29,35 %	20 132,00
Autofinancement	Commune	32,00 %	18 406,00	42,98 %	29 481,92
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>57 520,00</b>	<b>100,00 %</b>	<b>68 595,92</b>

Pour un surcoût de 11 075,92 € par rapport à l'estimation, le manque à gagner sur subventions est donc de 7 531,63 €.

Un courrier de mécontentement faisant état de tout cela sera adressé au Maître d'œuvre.

#### **Rapport d'activité de Vienne Condrieu Agglomération :**

Il est porté à connaissance des Conseillers municipaux que le Rapport d'Activité 2022 de Vienne Condrieu Agglomération est consultable en Mairie ou sur le site internet de l'Agglo.

#### **Commission scolaire :**

- Les écoles souhaitent proposer le spectacle de Freddy Zucchet à tous les élèves le 21 décembre car le projet de cette année scolaire est de travailler sur les thèmes du chant, de la chorale et de la danse. Les directrices ont demandé une participation financière de la commune. La commission scolaire a décidé de financer intégralement ce spectacle à la place des petits cadeaux de fin d'année qui étaient offerts aux élèves.

- La visite du Père Noël dans les écoles aura lieu le 18 décembre.

#### **Conseil Municipal d'Enfants :**

Les enfants du CME tiendront un stand sur le marché de Noël du 8 décembre au profit de l'association « Les Petites Moustaches » qui vient en aide aux chats errants ou abandonnés. Ils récolteront des dons de pâtés, croquettes, lait maternisé, jouets pour chats.

L'école maternelle a accepté de diffuser l'information aux parents mais l'école élémentaire a refusé au motif que le 8 décembre avait une connotation religieuse et que cela entravait le principe de laïcité.

#### **Commission Vie Locale :**

- La séance de Ciné-été du 14 août a attiré 255 spectateurs avec le film *Alibi.com 2*. Le Comité des Fêtes a vendu des pop-corns.

- La Moidi-Tourboise s'est déroulée le 27 août avec un succès mitigé avec 15 % de participation en moins. 950 € ont été reçus de différents partenaires et des subventions sont en attente. Le bilan sera présenté quand tout aura été perçu.

- Le Forum des associations a eu lieu le 10 septembre avec une participation en baisse.

- Projet de célébrer les 100 ans du nom de la commune Moidieu-Détourbe avec Culture Loisirs et Patrimoine et le Comité des Fêtes. La date a été fixée au 21 septembre 2024.

#### **CCAS :**

- Les 100 de Mme Odette PERNIN ont été fêtés le 12 novembre.

- La distribution des colis de fin d'année aux seniors aura lieu les 15 et 16 décembre.

#### **Commission Urbanisme :**

Bilan 2023 : 11 permis de construire ont été déposés (dont 1 seul concerne la construction d'une maison) et 78 déclaration préalables de travaux.

#### **Commission Communication :**

La prochaine publication sera le Mag avec une quarantaine de pages.

#### **Commission Eau et Assainissement de l'Agglo :**

Une présentation a été faite du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'aspect réseaux et risques. Il concernera les 30 communes de l'Agglo. L'arrêt du projet est prévu en septembre 2025 (avant les élections municipales de 2026) pour une approbation au plus tôt en juin 2027. Des rencontres sont en cours avec l'ensemble des agriculteurs.

#### **Questions diverses :**

- Projet centre-village : Monsieur le Maire va autoriser EVALLY à entreposer les garages préfabriqués sur le site du Clos en attendant les travaux. Le rendez-vous chez le notaire pour signer la vente du

foncier avec EVALLY est fixé au 20 décembre 2023 (dans le cas où la DDT a validé la déclaration effectuée au titre de la loi sur l'eau).

- M. Jean ROUAT prend alors la parole expliquant vouloir rétablir la vérité concernant la procédure faite par le Maire à son encontre puisqu'elle concerne les deniers communaux et que cette affaire a été évoquée en son absence lors de la séance du 29 septembre. Cette affaire concerne des travaux effectués par Vienne Condrieu Agglomération sur les réseaux de Château-Grillet lors du précédent mandat. Le procureur a été saisi à deux reprises par le Maire l'accusant d'infraction pénales pour avoir profité de ses fonctions d'élus pour obtenir des autorisations d'urbanisme (un lotissement au-dessus de Château-Grillet).

M. Rouat déclare qu'après avoir été auditionné une deuxième fois, la première procédure ayant été classée sans suite le 21 mars 2022 et la deuxième plainte a de nouveau été classée sans suite fin août 2023, confirmant ainsi qu'il n'avait jamais profité de quelque façon que ce soit de ses fonctions d'élus à des fins personnelles. M. ROUAT affirme que son honneur est donc rétabli par ces deux classements sans suite et que la vérité est désormais dite par la justice. Il précise avoir beaucoup souffert de ces accusations portées à son encontre.

Il annonce qu'il aurait pu déposer plainte pour dénonciation calomnieuse mais dans un souci d'apaisement, il ne le fera pas mais exige des excuses.

M. MILLIAT dit regretter que ces informations aux conseillers viennent de Jean ROUAT.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais porté plainte mais engagé une procédure au titre de l'Article 40 qui impose à tout officier de police judiciaire de transmettre au Procureur tout élément douteux porté à sa connaissance, et cela suite à l'annulation des élections municipales.

Il précise qu'il n'a toujours pas déposé de deuxième plainte mais a seulement apporté un complément d'information et indique ne pas être au courant des résultats à l'exception des dires de M. ROUAT rapportés ce jour.

Le Maire,

Christian PETREQUIN



La secrétaire de séance,

Céline MESSINA

